



Le 4 juin, 2024

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M. McKee

L'hon. M^{me} Green

M. McKee

L'hon. M^{me} Green

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

LOGEMENT

M. Losier

L'hon. M^{me} Green

M. Losier

L'hon. M. Steeves

L'hon. M. Steeves

AUTOBUS SCOLAIRES

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

SANTÉ

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le rapport présenté aujourd'hui par le vérificateur général est stupéfiant. Il expose un grave échec de surveillance relativement à une somme considérable, soit 173 millions de dollars. Il ne s'agit pas là de nouveaux renseignements. Les gens du Nouveau-Brunswick sont depuis de nombreux mois scandalisés par l'ampleur des contrats du personnel infirmier itinérant. Le Cabinet du premier ministre, la greffière, les ministres et les sous-ministres sont depuis plus d'un an au courant des coûts préoccupants.

Je vais rappeler à la Chambre que, en juillet 2022, le premier ministre a congédié les membres des conseils d'administration des régies de la santé et un directeur général et s'est chargé personnellement de la gouvernance des réseaux de santé. Il en est demeuré responsable pendant la période où les contrats ont été conclus sans diligence raisonnable et sans surveillance adéquate. Ainsi, Monsieur le président, ma question pour le premier ministre est simple : Comment cela a-t-il pu se passer sous vos yeux? Comment cela a-t-il pu se passer sous votre surveillance?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suis moi aussi déçu de ce que j'ai vu dans le rapport du vérificateur général. Voilà pourquoi nous avons demandé qu'un rapport soit préparé, pour comprendre comment nous en sommes arrivés ici.

Oui, le tout s'est produit pendant une pandémie. Oui, on prenait de nombreuses décisions. La chef de l'opposition ne comprend peut-être pas le fonctionnement du système, mais elle sait qu'il y a toute une série d'approbations à obtenir dans le processus pour ce qui est de décider avec qui travailler, quelles mesures prendre et quand les prendre.

Monsieur le président, nous avons demandé le rapport. Il est très décevant de voir que Vitalité n'a pas accepté de suivre les recommandations ni de se pencher sur les préoccupations soulevées dans le rapport. Toutefois, Horizon a accepté de le faire. J'espère que les deux réseaux de santé suivront les recommandations, trouveront des solutions pour assurer une meilleure surveillance et une meilleure gouvernance et trouveront une façon de veiller à ce que nous continuions à utiliser le plus judicieusement possible l'argent des contribuables et à réduire les taxes et les impôts, comme nous le faisons pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je pense que, au bout du compte, le premier ministre est chargé de veiller à ce que l'argent des contribuables soit utilisé de façon responsable, et il s'agit d'un sujet dont il parle beaucoup.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

En juillet dernier, quand le premier ministre a assumé la responsabilité du système, un processus de reddition de comptes était prévu en ce qui a trait à la signature des directeurs généraux, lesquels relevaient des sous-ministres, qui, eux, relevaient du premier ministre. Les dépenses étaient connues. Il s'agit d'un problème qui s'est aggravé au cours de la dernière année. Le premier ministre n'a rien fait jusqu'au moment où la situation a été dénoncée par le *Globe and Mail*, et, par la suite, on a demandé au vérificateur général de produire un rapport. J'aimerais savoir si le premier ministre assumera la responsabilité des échecs.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous savons que l'obligation et tout aspect de ce qui se produit dans la province font partie des responsabilités du gouvernement et, certainement, de mes responsabilités de premier ministre.

Encore une fois, je ne pense pas que la chef de l'opposition comprenne complètement la structure et la façon dont celle-ci a été établie. Monsieur le président, pendant la pandémie, lorsque nous avons dû prendre de meilleures décisions plus rapidement, nous avons effectivement réorganisé les régies de la santé. Toutefois, le recours à des fiduciaires n'était qu'une mesure temporaire visant à assurer la collaboration et le travail avec les directrices générales pour l'obtention des résultats nécessaires. Il s'agissait de la structure à l'époque, et les régies et les signataires auraient suivi le processus prévu au titre de celle-ci.

Je pense que la chef de l'opposition sait très bien comment fonctionne le tout. Si elle pense que toutes les factures sont déposées sur mon bureau, eh bien, je peux dire qu'elles ne le sont pas. Toutefois, Monsieur le président, j'assume la responsabilité à l'égard de la situation, car elle n'est pas acceptable. J'ai assumé la responsabilité en faisant en sorte que le vérificateur général prépare le rapport et qu'il mette tous les faits sur la table. Comme je l'ai déjà dit, les deux régies de la santé doivent être tenues responsables et donner suite aux recommandations.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Nous comprenons certainement la façon dont fonctionne le tout. Il y a une directrice générale, la personne que le premier ministre a nommée fiduciaire, et ces personnes présentent au sous-ministre, au ministre et au Cabinet du premier ministre des rapports mensuels sur l'état des finances du réseau de santé. Ainsi, nous savions depuis l'été dernier qu'il y avait, chaque mois, d'importants dépassements de coûts. Le premier ministre les a-t-il examinés à ce moment-là?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je pense que nous avons peut-être pris connaissance des dépassements de coûts en même temps que la chef de l'opposition, et nous nous sommes demandé pourquoi un contrat pouvait être différent d'un autre. Pourquoi le réseau Horizon, qui n'aura plus de personnel infirmier itinérant dans les prochaines semaines ou



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

les prochains mois, a-t-il pu signer un contrat à court terme alors que le contrat signé par l'autre réseau coûte deux ou trois fois plus cher?

Cela montre clairement que nos deux régies de la santé ne collaborent peut-être pas entre elles et ne travaillent pas ensemble à des pratiques exemplaires.

Nous pouvons tous apprendre les uns des autres. Voilà pourquoi il faut mettre le tout en lumière. Voilà pourquoi je suis satisfait de ce que le vérificateur général a présenté. Il a établi des faits très clairs et des différences très claires entre les deux réseaux de santé au Nouveau-Brunswick, lesquels devraient travailler ensemble pour fournir les meilleurs soins de santé à tous les gens dans la province. Nous pouvons tirer de cette situation une leçon sur la façon dont nous pouvons faire mieux ensemble. Il s'agit d'une leçon sur la façon dont nous pouvons non seulement examiner une situation qui a cours, mais aussi veiller à ce que nous utilisions les fonds le plus judicieusement possible. Monsieur le président, manifestement, les contrats qui ont été signés ne correspondent pas à l'utilisation la plus judicieuse de l'argent des contribuables de la...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je suis contente que le premier ministre reconnaisse que les contrats ne correspondent pas à l'utilisation la plus judicieuse des fonds. Je suis contente qu'il en assume la responsabilité. J'aurais aimé qu'il agisse depuis que nous avons pris connaissance des dépassements de coûts.

Je ne peux qu'imaginer comment s'est senti le personnel infirmier du Nouveau-Brunswick lorsqu'il a appris la nouvelle. Nous avons un premier ministre qui a refusé de consacrer le moindre cent au maintien en poste du personnel infirmier du Nouveau-Brunswick ou de reconnaître le travail de ce personnel, qui, pendant la pandémie, s'est épuisé à la tâche et continue de le faire depuis. Des millions de dollars sont dépensés à des chambres d'hôtel inutilisées, à la location de voitures pour des cadres et à des cartes-cadeaux et, pendant ce temps, le gouvernement vote contre un plan de maintien en poste du personnel de soins de santé. Nous avons un gouvernement qui refuse de fournir des incitatifs de maintien en poste. Que le premier ministre a-t-il à dire au personnel infirmier du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie la députée d'en face de la question. Nous sommes conscients que le recours au personnel infirmier itinérant n'est pas idéal. Nous préférierions recruter du personnel infirmier localement, au Nouveau-Brunswick, pour pourvoir de façon permanente nos postes vacants et pour assurer de façon stable et durable la prestation de soins dans chaque établissement de santé de notre province. Parfois, ce n'est pas possible. Voilà pourquoi, une fois les contrats signés, nous avons invité le vérificateur général à examiner

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

la gestion des contrats, leur contenu et la façon dont ils seraient administrés pour que nous puissions tirer des leçons de la situation et éviter de répéter les mêmes erreurs.

Je suis très reconnaissant au vérificateur général du travail qu'il a effectué. Nous nous servons des conclusions du rapport pour créer un meilleur système afin de nous préparer à répondre à toute situation éventuelle qui ressemblerait à celle que nous avons connue pendant la pandémie de COVID-19 et de disposer des systèmes qui permettront de faire en sorte que les contrats...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis vraiment déçue et frustrée de voir que, quand on lui présente une occasion de parler au personnel infirmier et au personnel infirmier praticien du Nouveau-Brunswick, le premier ministre n'en profite pas. Il a laissé une autre personne faire ce travail.

Quand le premier ministre a été invité à participer à un débat sur le système de santé, pour parler aux gens du Nouveau-Brunswick et aux personnes qui travaillent dans ce système, il a décidé de ne pas se présenter et de ne pas parler aux gens qui livrent des soins de santé à la population du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Je ne peux pas croire que, lorsqu'on lui a demandé de s'adresser au personnel infirmier du Nouveau-Brunswick, le personnel frustré et démoralisé par ce qu'il constate à la lecture des constatations du vérificateur général, le premier ministre n'a pas saisi l'occasion de le faire. Il a donné la parole à une autre ministre, comme il l'a fait lors d'un débat la semaine dernière quand il ne voulait pas s'adresser au personnel de la santé. Il n'est donc pas surprenant que le personnel infirmier de la province ne se sente pas respecté et quitte la profession. Je vais donner au ministre une autre occasion de s'adresser au personnel infirmier et de lui dire comment il assume la responsabilité de la situation.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le débat sur les soins de santé organisé par le SCFP ne représente ou ne tient pas nécessairement compte de l'ensemble du personnel infirmier. L'objectif de tenir un débat sur de véritables préoccupations... C'est très, très important. Nous sommes en tout temps disposés à le faire. Il y aura certainement beaucoup de débats au cours des prochains mois.

En ce qui concerne notre programme de recrutement et de maintien en poste, nous recrutons maintenant davantage de personnel infirmier que jamais. Nous formons

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'avantage d'infirmières et d'infirmiers que jamais. Nous recrutons des infirmières et des infirmiers en nombre supérieur au nombre de retraites. Les chiffres nets augmentent.

Nous avons dit que, d'ici à quelques mois, Horizon n'aurait plus recours au personnel infirmier itinérant. Malheureusement, le contrat conclu avec Vitalité est un contrat d'achat ferme d'une durée de deux ans. Voilà ce que je veux dire lorsque je parle des différences entre les contrats.

Toutefois, Monsieur le président, en ce qui concerne le maintien en poste, nous voulons déployer des efforts de recrutement, mettre l'accent sur celui-ci et accorder des primes de recrutement. Nous voulons examiner des exigences spéciales de travail. Nous voulons trouver des façons d'améliorer chaque jour les conditions de travail dans les hôpitaux. Voilà ce qui changera les choses pour ce qui est du maintien...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, nous y voilà encore. Lorsque l'on pose au premier ministre une question au sujet du maintien en poste, il parle du recrutement. Il parle de recruter et d'engager du personnel, et il mentionne des investissements dans l'éducation que font les gens d'en face. Il a brièvement mentionné le maintien en poste, puis a dit : En fait, c'est une prime de recrutement. La question est simple, Monsieur le premier ministre. Quels incitatifs de maintien en poste mettez-vous en place pour maintenir en poste le personnel infirmier du Nouveau-Brunswick aujourd'hui?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je ne veux pas donner l'impression que le gouvernement actuel n'est pas reconnaissant à notre personnel infirmier du travail qu'il accomplit dans la province. Ce personnel est extrêmement important pour le fondement du système de santé et la façon dont nous l'administrons dans la province.

Je peux vous dire que, au cours de la dernière année, j'ai rencontré du personnel infirmier formidable dans ma lutte contre la maladie. De l'importance est accordée au personnel infirmier, et nous avons besoin de lui, Monsieur le président.

En tant que gouvernement, nous travaillons en étroite collaboration avec le personnel infirmier pour examiner comment nous pouvons améliorer ses conditions de travail, comment nous pouvons en recruter davantage pour travailler à ses côtés et le soutenir et comment nous pouvons nous assurer que de jeunes infirmières et infirmiers se joignent à notre personnel infirmier chevronné afin que celui-ci puisse se retirer lorsqu'il est prêt à le faire. Manifestement, le personnel infirmier est extrêmement important pour la province. Nous travaillons assidûment à...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre a dit aujourd'hui qu'il était conscient du fait que nous n'avons pas optimisé l'argent des contribuables en ce qui concerne les contrats. Toutefois, pourquoi le gouvernement n'agit-il pas? Nous savons depuis au moins 12 mois que nous avons ces contrats exorbitants, lesquels n'ont pas été signés convenablement. Certains contrats n'ont pas été signés du tout. Des paiements liés à certains des contrats n'ont pas été versés conformément aux dispositions de l'entente. Il y a des demandes de remboursement de frais de chambres d'hôtel, de frais de voitures et de frais engagés pour l'achat de cartes-cadeaux pour lesquelles, comme l'a mentionné la chef, aucune pièce justificative n'a été fournie.

Monsieur le président, pourquoi le gouvernement reste-t-il ici à ne rien faire et à dire qu'il ne peut rien faire lorsque les contrats n'ont fait l'objet d'aucun suivi? Le premier ministre a mis la hache dans la gouvernance des soins de santé à l'époque où l'on signait les contrats, et nous avons raté les mesures de contrôle à l'égard des contrats. Certains des contrats n'ont même pas fait l'objet d'un examen juridique. J'aimerais savoir si le procureur général examine les contrats et j'aimerais savoir ce que nous pouvons faire pour nous en dégager et mieux optimiser l'argent des contribuables du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Pendant l'étude des prévisions budgétaires, au nom de Développement social, j'ai répondu à de nombreuses questions au sujet de nos contrats avec le personnel infirmier itinérant. Développement social avait deux contrats d'une valeur d'un peu moins de 3 millions de dollars. Ces contrats ont pris fin en 2022. Le député d'en face parle des contrats que nos régies de la santé ont signés avec certaines des mêmes agences de personnel infirmier itinérant. Monsieur le président, nous sommes au courant des contrats toujours en vigueur, et nous travaillons avec nos partenaires du Cabinet du procureur général pour examiner les façons de les résilier légalement. Nous comptons sur notre équipe au Cabinet du procureur général pour nous aider en ce qui concerne les contrats, mais nous tirons déjà des leçons des conclusions dont le vérificateur général nous a fait part en ce qui a trait aux contrats. Nous procédons aux changements à l'interne en ce moment même. Merci beaucoup.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, nous devons attendre que le vérificateur général fasse un examen pour que soit mise en lumière la faute qu'a commise le gouvernement actuel. Le gouvernement actuel a commis une faute grave en restant les bras croisés depuis 12 mois, voire depuis plus longtemps, car on savait qu'il payait des dépenses exorbitantes de logement, des cartes-cadeaux et d'autres choses du genre. Le directeur général de l'entreprise est propriétaire des immeubles, mais il demande le remboursement de frais d'hébergement à l'hôtel et expulse des personnes âgées de chez elles. C'est tout à fait inacceptable. Les gens du gouvernement sont restés les bras croisés

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

sans rien faire. Eh bien, maintenant, nous ferons un examen. Le Cabinet du procureur général examine les contrats pour voir ce que nous pouvons faire pour nous en dégager. Pourquoi a-t-on tant tardé à agir dans ce dossier? Entre-temps, nous continuons à gaspiller l'argent des contribuables et nous négligeons de prendre soin de notre personnel ici au Nouveau-Brunswick qui travaille au quotidien et qui se dévoue entièrement à servir les gens du Nouveau-Brunswick. Pourquoi le gouvernement actuel reste-t-il immobile?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. La question a été posée avec enthousiasme. Je suis reconnaissante de la question et je suis reconnaissante au député d'en face des grands efforts qu'il déploie pour servir la population du Nouveau-Brunswick, comme le font les gens de ce côté-ci.

Comme je l'ai dit en réponse à la question pendant l'étude des prévisions budgétaires, nous avons parlé en détail des contrats et de ce qui en découlait. Je peux vous assurer que le ministre de la Santé procède de la même façon au sein de son équipe de direction. Je peux vous assurer qu'il travaille en étroite collaboration avec les régies de la santé pour les encourager à fournir les renseignements dont elles disposent et à travailler assidûment avec notre Cabinet du procureur général afin de déterminer comment nous pouvons nous dégager des contrats. Je suis reconnaissante aux régies de la santé de leur collaboration, surtout au Réseau de santé Horizon. Celui-ci a travaillé en étroite collaboration avec le vérificateur général et a fourni des renseignements.

Monsieur le président, nous prenons la question très au sérieux. Nous prenons très au sérieux les résultats obtenus pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous poursuivrons le travail à cet égard.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

[Original]

LOGEMENT

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Ce matin, j'ai eu le plaisir d'assister au dépôt du plus récent volume du *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick* et je n'ai qu'une chose à dire : aïe, aïe, aïe. Ce n'était pas trop beau.

Je ne vais pas parler du personnel infirmier, parce que ce n'est pas mon dossier. Je vais plutôt parler du logement. L'automne dernier, ici, à la Chambre, j'ai posé des questions à répétition à la ministre sur le plan d'action, les échéanciers et ainsi de suite. J'ai même fait allusion au rapport qui avait été déposé et qui était très faible, à mon avis. J'ai travaillé, par le passé, avec divers groupes et organisations, et nous avons de solides plans.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

À la lumière de ce que je viens de dire, le vérificateur général dépose un rapport qui répète ce que j'ai mentionné l'automne dernier. Donc, le gouvernement va-t-il prendre la crise du logement au sérieux et commencer à prendre des mesures immédiatement? Quels sont les plans pour l'avenir?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Dans ce cas-ci en particulier, je remercie très sincèrement le vérificateur général de son travail. Lui et moi avons eu une bonne discussion lorsqu'il a initialement dit qu'il voulait examiner l'élaboration de la stratégie *Un logement pour tous* et les critères et les indicateurs de rendement clés que nous avons établis à son égard. Il a laissé entendre qu'il s'agirait d'un très bon moment pour son équipe d'examiner la stratégie et de faire des recommandations au début de la mise en oeuvre d'une stratégie aussi importante que la stratégie *Un logement pour tous*, afin que l'on puisse donner suite à ses recommandations lorsque nous mettrons en oeuvre la prochaine version de la stratégie.

Je peux vous dire que l'examen a été détaillé et exhaustif. Nous sommes reconnaissants des recommandations. Monsieur le président, elles arrivent à point nommé, car presque exactement un an s'est écoulé depuis le lancement de la stratégie *Un logement pour tous*. En fait, nous examinons le programme en entier pour nous assurer qu'aucun changement ne doit y être apporté. Nous prendrons ces recommandations...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

[Original]

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Comme nous le savons, en ce qui concerne les nouveaux logements abordables, nous accusons au Nouveau-Brunswick un retard par rapport à nos provinces voisines, comme la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Hier, le premier ministre a semblé dire qu'il n'était pas disposé à éliminer la TVP pour la construction d'immeubles à logements multiples. Vu les propos de la ministre selon lesquels toutes les options étaient envisagées, c'est assez surprenant, mais la décision a déjà été prise. La ministre aurait-elle l'obligeance de dire aux gens du Nouveau-Brunswick pourquoi l'argent des contribuables reste inutilisé? Quelles mesures seront prises pour assurer la construction de plus de logements, ce qui comprend davantage de logements abordables, vu la crise que connaît la province à cet égard?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question et de l'occasion de rappeler aux gens du Nouveau-Brunswick que, oui, il y a eu 750 mises en chantier dans le premier trimestre de 2024. Il s'agit de chiffres record, et nos données remontent à 1948. Le gouvernement agit.

Vous savez, les parlementaires du côté de l'opposition parlent de l'élimination de la TVP. Cela coûterait 175 millions de dollars aux contribuables du Nouveau-Brunswick. Cela s'ajouterait aux mesures que nous avons déjà prises pour les propriétaires de logements locatifs. Savez-vous quoi? Nous avons éliminé le plafonnement des loyers. Nous avons éliminé la double imposition. Nous accélérons la réduction. Nous avons mis en place le mécanisme de protection contre... J'oublie le nom.

(Exclamations.)

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci. Il s'agit du mécanisme de protection contre les hausses marquées de l'évaluation. Merci aux personnes derrière moi. Nous avons aussi mis cela en place. Monsieur le président, les choses ne s'arrêtent pas là, car nous avons aussi accordé des allègements fiscaux aux gens. Nous avons éliminé le plafonnement des loyers. Nous pourrions continuer pendant longtemps. Nous avons pris un certain nombre de mesures pour aider les locataires au Nouveau-Brunswick, les propriétaires de logement locatif au Nouveau-Brunswick...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

AUTOBUS SCOLAIRES

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, la section sur le transport scolaire dans le rapport du vérificateur général qui a été rendu public aujourd'hui est extrêmement préoccupante. Le gouvernement Higgs vante son bilan en matière de sécurité des enfants alors qu'il ne satisfait pas aux exigences les plus élémentaires à cet égard.

Les élèves du Nouveau-Brunswick méritent un transport sécuritaire. Le ministre nous dirait-il quelles mesures ont été prises au cours des six dernières années pour améliorer la surveillance et la conformité?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup de la question, Monsieur le président. J'aimerais commencer par dire que nous sommes reconnaissants au vérificateur général de son travail. Nous prenons extrêmement au sérieux le transport des élèves entre l'école et la maison. Le rapport du vérificateur général contient un certain nombre de conclusions importantes.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Vous savez, nous avons travaillé avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour nous assurer d'avoir des autobus sécuritaires. Manifestement, il y a du travail à faire à cet égard afin que leur inspection ait lieu à temps et que l'on détermine si ont été conduits des autobus n'ayant pas fait l'objet d'une inspection en temps opportun. J'espère certainement que ce ne soit pas le cas. Nous continuerons à travailler avec les districts scolaires pour veiller à ce que la formation des conducteurs d'autobus scolaires soit tenue à jour et à ce que, d'ici à l'automne 2024, ceux-ci aient tous les documents requis. Il s'agit d'un sujet extrêmement important...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Exactement — il faut dire merci au vérificateur général, Monsieur le président. Si mes enfants se déplaçaient au moyen du système de transport scolaire et que j'apprenais que des manquements avaient été relevés dans 45 % des rapports d'inspection obligatoire des autobus en tant que véhicules utilitaires, je serais très inquiète. Le ministre aurait-il l'obligeance d'informer la Chambre des mesures qu'il s'engage aujourd'hui à prendre pour assurer la sécurité des élèves du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je remercie la députée d'en face. La question est très importante, et je conviens que le transport sécuritaire des élèves dans la province est extrêmement important. Nous prenons au sérieux les préoccupations au sujet des autobus scolaires, des journaux de bord et de l'état des autobus scolaires. Nous voulons que tous nos enfants aient accès à un transport sécuritaire.

Une norme minimale sera établie à l'égard des cours de recyclage à l'intention des conducteurs d'autobus scolaires avant que ne débute en août 2024 le programme pour la prochaine année scolaire. Cela comprendra un examen des responsabilités des conducteurs d'autobus scolaires comme le prévoit la *Loi sur l'éducation*, le *Règlement sur le transport scolaire* et les politiques 504 et 508. Le ministère travaillera également avec les districts scolaires pour veiller à ce que le rendement des conducteurs d'autobus scolaires soit évalué régulièrement. De telles mesures sont extrêmement importantes. Je conviens que nous voulons assurer la sécurité du transport dont se servent nos enfants pour se rendre à l'école et en revenir.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, les chiffres relevés par le vérificateur général à l'égard des conducteurs d'autobus sont choquants : Parmi les conducteurs d'autobus, 46 % ne répondaient pas aux exigences relatives aux permis, 37 % n'avaient pas suivi la formation prévue pour les conducteurs d'autobus, et 20 % n'avaient pas fait l'objet d'une vérification des antécédents judiciaires. La mauvaise gestion du gouvernement Higgs compromet la sécurité de nos élèves. Le ministre



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

expliquerait-il comment il se peut que nous ayons des conducteurs d'autobus non qualifiés, s'ils ne peuvent conduire un autobus qu'après avoir suivi la formation provinciale?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Vous savez, Monsieur le président, je suis un peu d'accord avec la députée d'en face. Je conviens que nous devons nous assurer que les conducteurs d'autobus scolaires sont bien formés, que la formation est offerte et que nous continuons à procéder ainsi. Le ministère travaillera avec les districts scolaires, puisqu'une partie de cela relève des districts scolaires. Cela relève du ministère. En fin de compte, nous assurons une surveillance en collaboration avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure. Toutefois, nous nous assurerons d'évaluer régulièrement le rendement des conducteurs d'autobus scolaires. Nous effectuerons un examen au sein des districts scolaires pour nous assurer que tous les conducteurs d'autobus scolaires de 65 ans et plus sont, sur le plan médical, jugés aptes à travailler. Cela sera fait d'ici à août 2024, car ce n'est pas un processus que nous voulons remettre à plus tard.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaillera avec d'autres ministères pour veiller à ce que les lacunes cernées dans les processus législatifs soient comblées. Nous ne resterons donc pas les bras croisés à attendre simplement...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

SANTÉ

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, plus de 200 personnes du Nouveau-Brunswick souffrent d'un déclin neurologique débilisant inexpliqué. Dans des courriels dirigés au journal *The Guardian*, le Dr Michael Coulhart, l'actuel chef du système canadien de surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, a écrit : Tout ce que je dirai, c'est que, selon mon opinion scientifique, il y a quelque chose de réel qui se passe au Nouveau-Brunswick et qui ne peut absolument pas être expliqué par l'objectif personnel d'un neurologue individuel.

Monsieur le président, il y a une dissimulation en cours, et le premier ministre sacrifie la santé des gens du Nouveau-Brunswick en conséquence. Que nous cache le premier ministre?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Les insinuations selon lesquelles des renseignements seraient cachés sont très préoccupantes. Une enquête approfondie sur les symptômes neurologiques de cause



Questions orales

inconnue a été menée en 2021. On a demandé à une équipe de neurologues et d'épidémiologistes indépendants de mener une enquête sur la situation. Un comité de surveillance n'a trouvé aucune preuve de la présence d'un syndrome neurologique de cause inconnue au Nouveau-Brunswick, et le rapport du comité est disponible en ligne. Nous avons fait appel à des experts à l'échelle nationale en surveillance des maladies, en maladies zoonotiques, en pathogènes spéciaux, en salubrité alimentaire, en hygiène industrielle, en environnement, en pathologie vétérinaire, en santé environnementale et en santé publique. De plus, des experts du Système de surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, du laboratoire médical national et de l'Agence de la santé publique du Canada ont été consultés.

Monsieur le président, il n'y avait aucune preuve...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la députée.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, selon le *Guardian*, dans un courriel qui a fait l'objet d'une fuite, le Dr Coulthart indique qu'il croit qu'une ou plusieurs expositions environnementales causent une gamme de maladies neurodégénératives ou en accélère le développement chez les personnes vulnérables aux maladies comme la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson.

Les personnes touchées, leurs familles et tous les gens du Nouveau-Brunswick méritent de savoir ce que le premier ministre sait. Le Dr Coulthart indique dans un courriel que la complexité de la question donne aux politiciens l'occasion de conclure que ce qui se passe n'a rien de cohérent, une occasion que le premier ministre a saisie. Le Dr Coulthart indique par ailleurs que l'on connaîtra un jour la vérité.

Monsieur le président, nous devons maintenant l'entendre du premier ministre. Elle permettra peut-être la prise de mesures pour protéger les gens contre des troubles neurologiques déchirants. Que sait le premier ministre et pourquoi ne dit-il pas ce qu'il sait?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Santé publique Nouveau-Brunswick, en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada et le Réseau de santé Vitalité, continue à déployer des ressources pour appuyer le scientifique concerné et le travail en cours. Nous ne pouvons pas parler de l'hypothèse avant d'avoir reçu plus de renseignements du neurologue. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas reçu d'avis semblables d'autres médecins.

Monsieur le président, si nous recevons davantage de renseignements, nous les examinerons. J'ai donné la liste des professionnels qui ont participé à l'examen en 2021. Je remercie le médecin qui nous fait part des préoccupations. Notre équipe examinera les

renseignements présentés, et j'espère que, si d'autres renseignements sont demandés, nous les recevrons. Au Nouveau-Brunswick, nos professionnels médicaux doivent aviser les autorités provinciales des cas de maladies à déclaration obligatoire. Nous continuerons de surveiller la situation.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Les gens du Nouveau-Brunswick sont extrêmement frustrés de voir que 174 millions de dollars ont été versés à une société de l'extérieur de la province, ce qui, selon le vérificateur général, ne constitue pas une utilisation judicieuse de l'argent des contribuables du Nouveau-Brunswick. Nous voyons un gouvernement qui ne déploie aucun effort pour maintenir en poste le vaillant personnel infirmier dont nous disposons aujourd'hui dans la province. Nous avons vu le premier ministre réagir de façon impulsive à une mort tragique survenue à l'urgence et congédier les membres des conseils d'administration et le directeur général d'Horizon. Ensuite, le premier ministre a commencé à s'ingérer dans les détails de la gestion de notre système de soins de santé et en faire une mauvaise gestion. Maintenant, nous avons les pires contrats que le vérificateur général n'ait jamais vus, ceux-ci ne sont assortis d'aucune mesure de contrôle, n'ont fait l'objet d'aucun examen juridique et ont laissé un trou béant par lequel s'échappe l'agent des contribuables, et le tout se passe sous les yeux du premier ministre.

Le premier ministre s'excusera-t-il aux contribuables du Nouveau-Brunswick du gaspillage de leur argent?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suppose que je vais commencer par préciser qui a présenté CHL au gouvernement. Brian Macdonald ne nous a pas présenté CHL. C'est Jordan O'Brien, l'ancien chef de cabinet du gouvernement Gallant, je pense, et maintenant le lobbyiste qui nous présente de telles personnes et qui profite de la situation que nous connaissons dans notre province alors que nous essayons de fournir de meilleurs soins de santé. Monsieur le président, cela permet donc de remettre les pendules à l'heure.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Il faut aussi préciser qu'il y a maintenant 80 000 nouvelles personnes dans notre province qui veulent toutes de meilleurs soins de santé. Un examen du système de soins de santé permet de constater que beaucoup de grandes améliorations ont été réalisées et que des défis se posent. Nous avons maintenant plus de médecins que jamais, mais moins de médecins reçoivent un grand nombre de patients, car l'équilibre travail-vie personnelle a changé. Nous avons un tout nouveau système, soit MaSantéNB.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous avons une réduction du temps d'attente pour les arthroplasties de la hanche et du genou. Nous fournissons des opérations de la cataracte.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous avons accès aux soins primaires d'une façon différente et nous répondons aux défis...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le premier ministre.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je peux entendre les questions du côté de l'opposition, mais les échanges qui se poursuivent m'empêchent parfois d'entendre les réponses. Je n'aime vraiment pas cela. J'aimerais pouvoir entendre ce qui est dit pour être en mesure, si vous me le demandez, de rendre une décision. Bon, aujourd'hui, j'ai été un peu préoccupé par le langage utilisé. On a laissé entendre que des renseignements étaient cachés et qu'on ne disait pas la vérité. Nous nous approchons de la limite ; je conseillerais donc aux parlementaires de faire désormais très attention aux mots dont ils se servent. Nous surveillerons la situation de très près.

La période des questions est terminée.

